



FRANCE : Le harcèlement contre Cédric Herrou, défenseur des droits des personnes migrantes, doit cesser

Paris-Genève, le 29 août 2017. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (un partenariat FIDH-OMCT) et la Ligue des droits de l'Homme (LDH) dénoncent le harcèlement policier et judiciaire commis en France à l'encontre de M. Cédric Herrou, comme précisé dans un appel urgent de l'Observatoire lancé le 28 août 2017. Ce harcèlement reflète une politique de la part du gouvernement français visant à faire obstacle au travail des défenseurs des droits des personnes migrantes et à leurs organisations.

M. Cédric Herrou est victime de harcèlement du fait de son action de défense des personnes migrantes dans la vallée de la Roya, dans les Alpes Maritimes, théâtre d'une vaste opération policière impliquant plusieurs centaines d'agents et visant à décourager le passage et la présence de migrants dans la région.

Le 8 août 2017, la Cour d'appel d'Aix-en-Provence a condamné M. Cédric Herrou à quatre mois de prison avec sursis et à verser 1 000€ de dommages et intérêt à la Société nationale des chemins de fer (SNCF). Cette condamnation a lieu en parallèle d'une seconde procédure, suite à la mise en examen de M. Herrou par le parquet de Grasse, pour le simple fait de s'être trouvé dans un train allant de Nice à Cannes afin de filmer d'éventuelles interpellations de personnes migrantes. M. Cédric Herrou est désormais sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le territoire français et d'accéder aux gares et aux parvis de gare des Alpes Maritimes. Il doit en outre aller pointer à la Gendarmerie de Breil sur Roya toutes les deux semaines. Il risque jusqu'à cinq ans de prison et 30 000 € d'amende.

En outre, plusieurs agents de police et de gendarmerie sont postés dans la montagne autour du domicile de M. Cédric Herrou et toute personne qui se rend chez lui est régulièrement contrôlée. Des actes d'intimidation et des insultes de la part de membres des forces de l'ordre visant M. Herrou, son avocat et des bénévoles qui travaillent avec lui auraient également été rapportés. M. Herrou reçoit également de nombreuses menaces et insultes par courrier et sur les réseaux sociaux.

M. Herrou n'est pas le seul militant harcelé en France pour son soutien aux personnes migrantes et réfugiées. À Calais, Paris et dans de nombreuses régions de France, de plus en plus de personnes défenseures des droits des personnes migrantes se plaignent de la multiplication des cas de convocations au commissariat, de gardes à vue et de poursuites pour « aide au séjour irrégulier » ou autres délits.

L'Observatoire et la LDH appellent les autorités nationales, régionales et les organes compétents des Nations unies, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à réagir pour mettre un terme à toute forme de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à l'encontre de M. Cédric Herrou, ainsi que l'ensemble des défenseurs des droits humains et particulièrement des droits des personnes migrantes et réfugiées en France. L'Observatoire et la LDH appellent de manière plus générale les autorités françaises à se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, et plus particulièrement à ses articles 1 et 12.2 ; ainsi qu'aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la France.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

FIDH : Samuel Hanryon : +33 6 72 28 42 94

OMCT : Delphine Reculeau : +41 22 809 49 39

LDH : Clotilde Julien : +33 1 56 55 51 15

L'Observatoire, partenariat de la FIDH et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), a vocation à protéger les défenseurs des droits de l'Homme victimes de violations et à leur apporter une aide aussi concrète que possible. La FIDH et l'OMCT sont membres de ProtectDefenders.eu, le mécanisme de l'Union européenne pour les défenseurs des droits de l'Homme mis en œuvre par la société civile internationale.

Créée en 1898 à l'occasion de l'affaire Dreyfus, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) s'est donnée pour objectif de défendre toute personne ou groupe de personnes victimes d'injustice ou d'atteintes à leurs droits. Association laïque, généraliste et politique, quoique non partisane, elle entend lutter contre les atteintes aux droits de l'individu, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale. Elle veut aussi promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie. C'est en ce sens qu'agissent ses 9 500 adhérents, dans plus de 300 sections en France.